



Modalités de mise à disposition ou de consultation des informations destinées à l'assemblée générale.

LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE NORMANDIE-SEINE

Société coopérative à capital et personnel variables régie par les dispositions des articles L.512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier au capital de 92 351 194 €

Siège social : Cité de l'Agriculture, Chemin de la Bretèque 76230 Bois-Guillaume.

Siret : 433 786 738

RCS ROUEN

Dont l'Assemblée Générale, accessible à ses seuls sociétaires, se tiendra le mercredi 25 mars 2009.

Précise que les informations suivantes, ordre du jour, texte des projets de résolutions rapport moral du Président, rapport de gestion, comptes annuels, rapports des commissaires aux comptes, mentionnées à l'article R225-83 du Code de Commerce seront tenues à la disposition des détenteurs du capital au lieu du siège social pendant le délai de quinze jours précédant la date de la-dite Assemblée Générale.